

## Introduction

Au Gabon, la gestion de la forêt au quotidien se fait sur la base de deux modèles juridiques : le droit moderne, à travers la loi n°16/01 portant code forestier en République gabonaise, cadre d'expression de l'Etat et des exploitants forestiers ; et les normes traditionnelles de gestion des écosystèmes. L'exploitation de la forêt classée de la Mondah au Nord de Libreville n'échappe pas à cette dualité.

Non écrit, transmis de générations en générations par des pratiques éducatives et justifié par l'éternel hier, le droit traditionnel trouve son support dans les us et coutumes. Il se caractérise par deux particularités : il est spécifique à un groupe ethnolinguistique, il est le seul valable. C'est ce qui fait de lui un droit statutaire, autrement dit se référant à l'âge et au genre dans la détermination des droits des individus et du milieu.

Le modèle occidental est fondé sur la « légalité rationnelle », legs colonial. Il est le fondement même de la création d'Etats souverains et a une caractéristique principale : la loi est universelle et impersonnelle. Elle s'applique indistinctement à tous les citoyens.

Notre objectif n'est pas de faire une étude de plus sur le droit africain, mais elle s'inscrit plutôt dans la lignée des travaux consacrés aux conceptions traditionnelles et juridictions actuelles de la forêt. En somme, la gestion traditionnelle et actuelle ou la sauvegarde traditionnelle et actuelle de la forêt. La forêt se confond parfois avec la l'environnement et la nature.

Abordant dans le même sens, Philippe Descola (1989) pose la question de la protection de la nature. Celle-ci fait face aux difficultés d'impositions ou d'adaptations. Pour cerner ces difficultés, Philippe Descola nous oriente vers la différence culturelle. La protection de la nature est une pratique culturelle, l'Occident moderne pense la nature comme une entité qui est en dehors de l'homme (Kialo 2007).

En revanche, les peuples non occidentaux retrouvent de la culture dans la nature et la nature dans la culture (Descola 1989). Ce sont là deux conceptions différentes de la nature. Les peuples non occidentaux intègrent les ancêtres ou les humains dans la gestion de la nature. Ils « *ont su intégrer l'environnement à leur vie sociale de telle façon que les humains*

*et les non humains soient traités sur un pied d'égalité* » (Descola 1989, 220). Ces difficultés proviennent aussi du progrès technique que l'occident a apporté. Ainsi, l'atteinte portée à la forêt dans le contexte de ces sociétés non occidentales, renvoie à une atteinte aux conditions de vie et d'épanouissement des sociétés en cause. Cette atteinte est d'autant plus gravement ressentie que ces sociétés ont développé un mode de vie adapté à un contexte donné, voire attribué à certains sites une valeur culturelle ou symbolique. Or, ces populations plus ou moins dépossédées de leur foncier ou de leur liberté d'accès ou d'usage exclusif à leurs forêts, puisent leur identité dans ces espaces socioculturels dont elles se sentent issues.

Par-delà la variété des situations qui traduisent la force des mythes dans la construction du lien à la terre (terme plus universel que la notion de droit réel), la réparation du préjudice environnemental impose de prendre en compte les mécanismes de fonctionnement des communautés par rapport aux milieux physiques pour en comprendre la dynamique. Ainsi, sans verser dans les errements de l'*écologie radicale*, on peut pousser l'universalisation inhérente à l'idéal des Droits de l'homme jusqu'à ses limites extrêmes, en se préoccupant du cadre naturel des générations présentes et surtout futures, rejoignant en cela la conception traditionnelle de la responsabilité lignagère dont parle Norbert Rouland en citant la sagesse des Indiens iroquois entière tournée vers l'avenir : « *selon un principe fondamental de notre culture, il nous faut penser constamment au bien-être des sept générations à venir* ». Nous rejoignons ici une problématique similaire à celle qu'envisage le « développement durable », qui intègre tout autant la contrainte environnementale que son jumeau l'identité socioculturelle.

En réalité, c'est en second lieu qu'on reconnaît à travers cette problématique environnementale l'existence du pluralisme juridique au-delà du pluralisme des modes d'organisation sociale ; puisque ce qui va nous intéresser c'est la lecture culturelle de la nature, la façon dont l'homme fait sien son environnement (comme son rapport à la forêt) et le traduit dans sa culture hier et aujourd'hui. C'est en définitive ce qui fait que l'atteinte à l'environnement culmine si souvent dans une atteinte à la civilisation, la civilisation de l'Autre. Ces conceptions, qui modifient radicalement la perspective classiquement envisagée et se limitent aux atteintes subies par les choses qui nous entourent, comme si l'homme, par l'effet de quelques abstractions, ne faisait pas partie du « milieu » dans lequel il vit, conduit à un constat, et de ce constat naît un défi. Cette

approche (constat) oblige à concevoir plus largement les formes traditionnelles de l'homme dans le milieu naturel sur le fond, dissociables au regard occidental (juridiction actuelle) de celui-ci dans son milieu. Ce changement de paradigme, voire même à reconnaître d'autres normes juridiques pour parvenir à sauvegarder la nature, fera l'objet de cette recherche.

Pour atteindre les objectifs de notre démonstration, nous avons articulé ce texte en quatre parties. Nous comptons mettre en œuvre dans la première partie l'approche théorique et méthodologique, dans la deuxième partie, nous présentons la juridiction traditionnelle de la forêt, dans la troisième partie, nous examinerons la juridiction étatique de la forêt, et dans la quatrième et dernière partie, nous verrons les relations conflictuelles, les constats et l'analyse du phénomène étudié.



# Chapitre 1.

## La forêt classée de la Mondah

### 1. Les rapports de l'homme à la forêt

La forêt de la Mondah est située sur la presqu'île entre Libreville et le Cap-Esterias. Les Portugais qui l'investirent les premiers, échangèrent cette terre avec les Espagnols en 1778 par le traité Pardo. Ce n'est qu'avec les traités de 1900 que les frontières furent fixées entre les possessions Espagnoles et Françaises.

#### 1.1. Les habitants des Caps

##### 1.1.1. Les Benga

Les Benga selon la tradition la plus répandue, tiraient leur nom du verbe *ibenga* qui signifie suivre. Ils avaient manifesté la curiosité de découvrir le coucher du soleil (*djoba*). Ce qui les conduisit jusqu'à la mer. Une autre version de leur récit migratoire les fait remonter au couple primordial : Mbina et Modouga<sup>1</sup>. ont une nombreuse progéniture, parmi laquelle les Benga.

Situé sur la rive droite de l'estuaire du Gabon entre la pointe Pongara au Sud-est et Cocobeach au nord, le pays Benga comprend les caps Boloko Bouët, Estérias et Santa-Clara, soit une superficie de 30 km<sup>2</sup>. Il est baigné au nord et à l'ouest par l'océan atlantique. En effet, des trois caps, c'est le Cap-Estérias qui abrite la plus grande concentration de Benga. Déjà occupée vers les années 1950, la presque île de la Mondah était peuplée initialement par les Benga au Cap-Estérias et les Sékiani de Santa-Clara.

**Akanda Jean-Marie**<sup>2</sup> *L'implantation des benga au Cap-Esterias*

*1. Nos aïeux sont les premiers à s'installer ici dans cette zone du Cap-Esterias. Voila pourquoi, le Cap nous appartient. Avant il était difficile d'avoir un terrain ici, chaque lignage et chaque personne connaît ses limites. Mais aujourd'hui ce n'est plus la même chose, il suffit de voir un chef benga avec un peu d'argent et vous avez la parcelle.*

*2. Mais seulement, ces étrangers qui arrivent n'ont pas assez d'espace pour planter et surtout qu'ils plantent sur brulis ou la jachère est plus longue. Sauf si celui qui t'a vendu*

---

<sup>1</sup> Leurs noms seraient Nowe ya Mboumba et Ndowe ya Modougu, noms de jumeaux.

<sup>2</sup> Akanda Jean-Marie, 56 ans, marié, ethnie benga, père de huit enfants, grand-père de six petits-fils, clan Bobundja.

*la place te permet, comme c'est le cas des ouvriers permanents de l'ENEF<sup>3</sup> qui sont déjà installés ici. C'est vrai qu'il y a une partie de la forêt qui est classée, mais cela ne nous empêche pas d'aller chercher nos plantes médicinales à l'intérieur de cette forêt.*

Les Benga ont inventé des techniques, des règles et des pratiques culturelles qui assurent la protection des écosystèmes. Ils disent d'ailleurs « *la mer nous donne la vie, nous la respectons* ».

Le peuple benga exploite ses milieux naturels, gère son espace, administre son groupe en se référant à sa culture. La végétation naturelle est généralement utilisée pour les besoins de nutrition, de soins de santé, de construction de cases. L'okoumé est utilisé à la fois dans domaine médicinal, de la construction des habitations et des pirogues. Le chocolat dit indigène (pain d'*odika*)<sup>4</sup> est consommé et utilisé dans les domaines alimentaires et thérapeutiques. Aussi, la plante *marepu* (plante à forte odeur pourvue des vertus médicinales servant aussi d'épice) est un ingrédient et un remède efficace contre les règles douloureuses. Elle purifie le lait de la femme allaitante, soigne des angines et calme la fièvre (Raponda Walker et Sillans 1963).

La pratique culturelle est plutôt saisonnière chez les Benga. Ils procèdent à la mise en terre des plantes vers fin septembre. Il y a des plantations sur brûlis et sans brûlis (*maviha*). *mavih* consiste à débrousser, à nettoyer et à planter.

Peuple marin, les Benga ne pratiquent pas la chasse de manière continue. La pêche constitue leur principale activité. Il convient de souligner qu'ils utilisent les ressources halieutiques pour satisfaire les divers besoins qui vont de l'alimentation, à la médecine en passant par le commerce. Les rivières (*ijovi*) regorgent de beaucoup de poisons. Mais la ressource de ces rivières est rarement sollicitée par eux qui préfèrent le poisson issu de la mer.

La technique de pêche la plus utilisée es la pêche à la nivrée qui consiste pour les femmes à reprendre le poison issu des écorces écrasées de du *ngom* (*Megaphrynium macrostachyum*).

Cet interlocuteur nous édifie sur les modalités d'occupation de l'espace au Cap-Estérias. Il nous renseigne également sur les changements opérés ces dernières années avec l'installation d'autres communautés aux implications que l'on peut imaginer sur les rapports à la forêt.

---

<sup>3</sup> Ecole des Eaux et Forêts

<sup>4</sup> Fabriquer à partir de l'amande du fruit de l'*Irvingia gabonensis*.

**Nkolo Jean**<sup>5</sup> *La conception et l'utilisation des deux écosystèmes qui les entourent*

1. *La chasse et la pêche en forêt ne sont vraiment pas notre fort (homme benga). Nous Pratiquons ces activités mais juste pour les besoins d'argent. La mer est un patrimoine pour nous les benga. Elle nous donne la vie nous la respectons. Chaque lignage benga a son front de mer, mais la pêche est autorisée a tout le monde. Chez nous, des l'âge de 8 a 10 ans l'enfant commence à faire la pêche, au bord de l'eau et ils cherchent les couteaux de mer. La mer est une richesse. Elle donne du poisson, couteaux de mer, des coquillages, les algues... Le plus important c'est son eau. Elle fait beaucoup de chose on utilise l'eau salée pour le lavement par exemple. C'est une eau sacrée, le sel que nous utilisons provient d'elle. Cette eau mélangée aux plantes de la forêt soigne mais elle peut aussi soigner sans plante.*

2. *L'eau salée est un grand médicament, elle nous protège des épidémies surtout celles de la peau. C'est un vaccin pour nous. Elle soigne aussi l'esprit, lorsque celui-ci est malade. Le cas des visites de mauvais esprits ou de mauvais sort qui rendent malheureux. Pour ce genre de cas, on prend les écorces et les feuilles d'arbre qu'on mélange avec l'eau salée pour le bain du malade. Il Y a aussi les algues qui soignent et qui sont un merveilleux engrain pour les cultures. Il y a aussi les mollusques qui soignent bien les brulures sans laisser les traces il faut aussi savoir que nous avons des interdits et des pratiques rituelles à faire pour le respect de la mer et nos ancêtres lorsqu'on veut une bonne pêche par exemple.*

Toutes les activités des Benga sont tournées vers l'océan. Cet écosystème ne leur est inconnu. Ils font une utilisation totale de cet écosystème. Par rapport à l'écosystème forestier, l'écosystème marin est mieux maîtrisé.

**Ayo Nicolas**<sup>6</sup> *La conception et les activités forestières des Benga*

1. *Chez nous les Benga, le village n'est pas une affaire de famille, mais de lignage. C'est le chef de lignage qui décide du lieu et qui s'occupe de repartir les terres à ses frères mais n'empêche que deux ou trois lignages peuvent se retrouver sur place. C'est le cas ici au Cap-Esterias qui nous appartient et où on trouve plusieurs lignages. Nous sommes les premiers habitants du Cap-Esterias, ce qui a favorise cela c'est la proximité de la mer. Tout Benga a pour idéal de vivre à côté de la mer. Mais cela ne veut pas dire que la forêt ne représente rien. Pour nous, la forêt est très importante, sans elle, il devient très difficile de vivre.*

2. *Nous utilisons les plantes pour faire beaucoup de choses. Comme manger, se soigner construire ou sculpter des objets d'art, etc. La liste est longue. Ce qui est vrai, c'est que le Benga ne peut pas vivre la ou il n y a pas la forêt. Le plus souvent, nous disposons nos maisons face au vent du sud et non celui du nord, parce que, le premier est moins violent et le deuxième est plus violent. Comme partout la cuisine est toujours derrière la grande maison. Et derrière elle, il y a souvent un jardin où on peut avoir les plantes médicinales,*

---

<sup>5</sup> Nkolo Jean, 53 ans, marié, ethnique benga, père de douze enfants, grand-père de seize petits-fils, clan Bomakuwé (village Badiaka).

<sup>6</sup> Ayo Nicolas, ethnique benga.

*les ingrédients et les bananiers, les femmes plantent aussi le manioc et la canne à sucre, tout cela pour faciliter la cuisson ou l'obtention des aliments.*

*3. Pendant la saison sèche, les femmes pratiquent la pêche dans les rivières, ces poissons sont souvent vendus, et les plantations ne sont pas aussi grandes on cultive juste pour manger. Le plus souvent, on plante après avoir débroussé, sans brûler, à ce moment la terre garde tout son humus de fertilité et les récoltes sont bonnes. Mais très peu, brûlent leurs plantations avant de planter.*

On peut retenir que le lignage joue une fonction importante, notamment dans le domaine foncier pour ce qui est de la distribution des terres. Dans les villages, c'est le chef de lignage qui s'occupait de la distribution des terres.

### **1.1.2. Population « flottante »**

L'expression population flottante est un concept populaire au Gabon, utilisé par les populations « autochtones » pour marquer la différence avec les populations dites allochtones (Boussougou 2006). En effet les « flottants », désignent tous ceux qui partent de leur environnement d'origine pour s'installer de manière durable dans une région étrangère et qui coupent tout contact avec leur région d'origine, ne bénéficiant que d'une influence étroite de droit sur les lieux où ils sont installés.

L'imaginaire des populations bantu est nourri par une conception unique du territoire, lieu de mémoire, berceau de l'histoire du clan et terre des aïeux. Il est par conséquent sa propriété exclusive. Un étranger n'a pas le droit d'afficher des ambitions incontrôlées ou des privilèges contre l'avis des propriétaires des lieux. Jean-Émile Mbot (1997, 15) relève à ce propos : *« la transmission du patrimoine foncier obéit ainsi aux règles de filiation matrilineaire ou patrilinéaire »*.

Toutefois, par le biais des alliances et particulièrement par la constitution des États modernes, il y a la libre circulation des biens et des personnes. Autrement dit, les personnes non natives d'une région donnée mais citoyennes du même État peuvent, en toute liberté, s'installer dans un espace donné de cet État et jouir des mêmes droits que les autochtones.

Mais, selon leur « flottabilité », les populations restent des étrangers, donc des flottants. Il faut signaler que cette conviction qui voit en autrui un « flottant » ne véhicule pas nécessairement des signaux tribalistes d'exclusion puisque le terme est attribué à tout groupe étranger, on peut être flottant dans son propre pays.

Lorsque le Gabon accède à la souveraineté internationale en 1960, la majorité de sa population occupait les zones rurales. Aujourd'hui, avec l'exode rural, la tendance s'est totalement inversée. En effet, vers les années 1970, à la suite du boom économique consécutive à l'exploitation du pétrole le pays a connu un grand flux migratoire vers les grandes villes, espaces d'espérance et d'espoirs.

Peu à peu, les personnes issues de la plupart des ethnocultures du Gabon et des pays voisins, attirées par Libreville (700 000 hab.) et les chantiers installés dans d'autres localités, se sont retrouvées « à chercher la vie » dans la forêt et dans la baie de la Mondah. Pour la première fois, Libreville a vu la surface forestière diminuer par le fait des chants, de la chasse, la pêche, la cueillette et l'agriculture.

Ces populations qui s'installent sont majoritairement forestières, et ont développé des conceptions et des pratiques différentes de celles des autochtones. La chasse et la pêche vont prendre d'autres proportions, avec une agriculture tournée en priorité vers le marché. En effet, le bois de chauffage est abattu sur pied, les séchages se faisant plus tard; la récolte des fruits comestibles entraînent l'abattage des arbres entiers pour remplir suffisamment des paniers, cas de *musigu*; l'extraction du miel oblige les récolteurs à abattre systématiquement les arbres, le « bois amère », encore appelé wala (*Garcinia kola ineana*), l'essence la plus menacée. Il est utilisé pour fermenter le vin de palme.

Comme l'agriculture, la chasse est une activité fortement commandée par le marché. En effet, le produit de la chasse est prioritairement destiné au marché. La pression sur la ressource animale est dommageable à cette ressource. Du fait de la pression du marché, les surfaces cultivées sont de plus en plus grandes et le temps de la jachère de plus en plus court comme l'illustrent les propos suivants.

**Mitankou Salomé le 17 avril 2006**<sup>7</sup> *Les plantations dans la forêt de la Mondah.*

*1. La forêt du Cap ma fille est classée et déclassée, c'est dans la partie déclassée qu'on fait les plantations mais aujourd'hui on trouve même mes plantations dans la forêt classée de la Mondah. C'est grâce à la forêt que je nourris mes enfants, moi-même ma fille j'ai grandi à l'aide de la forêt quand nos mamans vivaient, nous n'avions pas de marchés, c'est dans la forêt qu'on allait prendre tout ce qu'il fallait pour nourrir les familles, les plantations, la chasse, la pêche, la cueillette tout c'est en forêt. Sans forêt, je ne pouvais pas nourrir toute cette marmaille là, j'ai 8 gosses, 21 petits-fils, c'est grâce à la forêt (plantations et pêche, chasse) qui m'aide à nourrir tout ce monde puisqu'on n'a pas assez*

---

<sup>7</sup> Mintankou Salomé, marié, ethnie batéké.

*d'argent mon mari est retraite, même avant la retraite les produits des plantations nous aidaient déjà beaucoup. (Les tubercules, la banane, les taros...) c'est grâce à la forêt que nous vivons.*

*2. Je trouve la place, mon mari débrousse et parfois je l'aide à abattre des arbres. Je pratique la jachère pour la fertilité du sol. Si je fais une plantation ici à l'an 2000, je peux la renouveler à l'an 2006, il faut 6 ans pour que la terre retrouve tous ses éléments nutritionnels puisqu'on n'utilise pas les engrais et je fais de grandes plantations, la production est bonne, je peux faire trois à quatre plantations par année. Je plante tout le manioc, les aubergines, le piment, la banane, le taro...) mais nous sommes confrontés à un problème. Les tubercules pourrissent. Cela est dû à l'état du sol, la terre plus riche.*

*3. Ma fille la forêt n'est plus la même. Quand nous sommes arrivés ici en 1978, la forêt était vierge. Même près de la maison tu faisais ta plantation les hommes n'avaient pas besoin d'aller loin pour chasser, il y avait de ces animaux ah ma fille dans les rivières le poisson. Mais aujourd'hui, c'est la fougère, ce que vous voyez à la route là, ce n'est qu'une couverture à l'intérieur il y a plus rien. Tout a commencé avec la société forestière qui s'était implantée ici, c'est là que la forêt a commencé à perdre sa vitalité, nous faisons des plantations c'est vrai, mais la forêt n'était pas près. Il faut arrêter l'exploitation forestière, car elle ne nous apporte rien même pas au pays. Elle nous prive de nos forêts natales et nous rend pauvre, puisque pour avoir un animal aujourd'hui dans cette forêt c'est devenu dur, les animaux quittent les parties défrêtées, partent ailleurs et le sol reçoit un coup, la récolte n'est plus la même. Tu sais que l'Ombre des arbres et les feuilles mortes des forêts jouent un rôle important dans la récolte.*

*4. En ce qui concerne les plantes médicinales, ma fille les tradipraticien et même nous autres qui avons un peu de connaissance, (tu sais une bonne mère d'enfant dans nos villages doit, savoir quelques petits remèdes qui peuvent aider) nous sommes en difficulté. Parce que certaines plantes ont disparu et les autres deviennent rares, comme je te disais pour les animaux. Il y a en plus la fabrication du charbon à Malibé 2 et de l'extraction du sable. Ma fille la fabrication du charbon détruit plus le bois parce qu'ils utilisent même le bois qui n'a pas encore sèche. L'endroit où ils fabriquent ce charbon, est dévasté, le sol détruit et en plus ils le font à l'intérieur de la forêt classée. Sans oublier ceux qui fendent le bois, les scieurs qui non seulement ne paient pas les taxes, mais en plus ils coupent les arbres en désordre. Tout ce monde est en train de nous tuer car la forêt est pour nous une cachette, un hôpital et une mère qui nourrit ses enfants.*

Nous apprenons que la forêt est importante pour l'homme. Elle procure à tous les biens et services. Nous apprenons par ailleurs qu'elle disparaît du fait de la pression anthropique. De même, toutes les démarches exigées avant la colonisation pour accéder à la terre sont en train de disparaître parce que monétarisées (Boussougou 2006).

### **1.1.3. La population urbaine**

Cette population est essentiellement constituée par des personnes qui vivent à Libreville. Il ressort de notre enquête qu'il y a deux sortes de citoyens : l'« autochtone » et le « migrant ». Nous appelons citoyen autochtone, l'originaire de la ville de Libreville, alors que le migrant est

celui qui habite la ville de Libreville par fait de sa situation professionnelle ou autres raisons, ses origines lointaines ou récente sont paysannes. Origine qu'il entretient périodiquement par des visites fréquentes ou espacé dans son village d'origine et surtout dans les forêts environnantes de Libreville. Ainsi près de 80% de la population gabonaise de Libreville a des origines paysannes (LUTO 1989). Au Gabon, le citadin d'aujourd'hui est le paysan d'hier.

Pour assurer leur survie, certains agents de l'Etat et d'autres citadins doivent s'adapter, trouver les moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, mais aussi préserver la dignité de leur statut de fonctionnaire. Ainsi plus de la moitié des ménages de Libreville possèdent au moins une plantation même quand ils sont salariés, certains habitants préfèrent un ou deux champs, pratiquer la chasse, la pêche dans les forêts environnantes afin d'améliorer leur condition de vie. C'est ainsi chaque week-end, on peut observer une intense circulation routière sur l'axe Libreville/Cap Estérias/Cap Santa-Clara, et aussi sur la nationale 1.

Ici, l'étiquette de fonctionnaire n'affecte en rien la nature du citadin. Né et élevé à proximité de la forêt, celui-ci entretient des rapports affectifs avec elle. Certains se souviennent des pièges à oiseaux qu'ils tendaient, des moment de pêche, de chasse et de promenade avec leurs parents, leurs frères, sœurs et camarades, des séances de ramassage de noisette, de cueillette de fruits sauvages et surtout des contes, légendes, mythes et épopée relatifs à la forêt.

**Tableau n°2. Les ethnies rencontrées dans la Mondah**

Lieu	Population en présences
	benga, fang, punu, nzebi, pové, masango, mitsogho, kota, sekanyi, akele, etc.
La Mondah	Nationalités étrangères : malienne, sénégalaise, mauritanienne, nigérienne, nigériane, camerounaise, équato-guinéenne, congolaise, burkinabé, etc.

Source: Mintsu Manuëla, 2007

**Tableau n°3. Quelques villages environnants de la Mondah**

<b>Lieux</b>	<b>Villages</b>
Sur l'axe de Libreville	Avorebam, Marseille 1, Marseille 2, 1 <sup>er</sup> Campement, Malibé 1, Malibé 2, etc.
Cap-Estérias	Miondi (le village du Cap-Estérias et du 1er chef Ibado du clan. Bobudja), Obania (2e village), Madjengui (3e village), Boka village), Bollokoboué (campement devenu village), etc.
Cap-Santa-Clara	Mboma mabandja, Doumia, Makwangué ou Bagdad (où se trouve la ferme), la Colline, Okoya, Akwengo, etc.

Source : Mintsu Manuéla, 2007.

## **1.2. Rapports socio-économiques**

La forêt de la Mondah n'est pas homogène. C'est une forêt ombrophile guinéo-Congolaise (GTZ/ENEF 1997) qui couvrait jadis la quasi-totalité de la presqu'île de la Mondah. Les conditions édaphiques sont propices à l'agriculture. A cela s'ajoute également la vente du bois et l'extraction du vin de palme. Elle est aussi le siège et le théâtre d'une exploitation des carrières de sable.

### **1.2.1. L'agriculture**

L'homme se charge du repérage de l'endroit à ériger en champ. Cette tâche est capitale parce qu'elle influe sur la productivité. Toutes les opérations qui précèdent la mise en terre des plantes sont l'œuvre de l'homme. Le nettoyage de l'espace pour ce qui est du champ d'arachide (*obo ya*), la mise en terre des plantes, le désherbage et la récolte sont exécutés par la femme.

L'homme, pendant ce temps, s'occupe des travaux domestiques, tels que la réfection de la toiture de la maison, du nettoyage de la concession. Il s'adonne aux autres activités telles que la pêche, la chasse, le piégeage visant à protéger les plantes contre les animaux dévastateurs. Le corps de garde devient en permanence son lieu de repos (Pourtier 1989).

En effet la forêt de la Mondah en général et la partie classée en particulier constitue une réserve naturelle propice aux activités agricoles. Localisée à moins d'une demi-heure de l'aéroport Internationale Léon Mba de Libreville, elle est l'une des zones les plus fréquentées par les populations. De nombreux villages et campements y sont implantés.

Parmi les produits agricoles recensés sur le marché du premier campement, nous notons les fruits sauvages (mangues, noisettes, ananas, avocats, ...). Et de vivres frais (bananes, feuilles et tubercules de manioc, aubergines, piment, tarot, etc.).

**Mboumba Koula Perrine**<sup>8</sup> *La pauvreté du sol dans la forêt de Mondah.*

1. *Je suis Eschira de Fougamou du village Kessi. J'avais appris à faire les plantations depuis petite avec ma mère. Étant femme de maître, je faisais toujours mes plantations. Pour faire une plantation, on ne débrousse pas n'importe où. On choisit les places bien mure, là où la forêt est bien fermée. Je faisais d'abord les plantations à Marseille 2 vers le premier campement, mais je suis maintenant après Kango à Woubele, là-bas on trouve encore une bonne forêt, la terre est encore très fertile et la nourriture pousse bien. Ce qui m'a fait partir si loin, c'est parce qu'à Marseille là-bas les cultures ne donnaient plus bien, la banane, le manioc, le piment, l'oseille, le gombo etc. il y a l'érosion, les cultures ne tiennent plus et puis la terre devient jaune et dure.*

2. *Je n'avais plus une bonne récolte, les gens que tu vois avec les aubergines ou le piment ce sont ceux qui utilisent les engrais mais nous autres, nous n'avons rien. Tu peux respecter la jachère (neyi), il n'y aura pas de changement. Quand j'ai vu ça, j'ai vu ma sœur qui habite à Woubele et lui a demandé si je pouvais aller faire des champs là-bas, elle me présente aux gens du village qui m'ont demandé si je voulais m'installer comme ça il me donne une place et la forêt. Depuis deux ans que je suis là-bas, ma première plantation donne déjà de bon régime de banane et les gros tubercules de manioc. Cette année j'ai fait une grande plantation pour produire plus, parce que je ne vais plus me limiter à ravitailler la maison, mais je veux vendre la banane, le manioc, les ananas, les patates, en faite une partie de ce que je produis.*

3. *Il y a deux manières de planter. Tu débrousses, tu abats, tu brûles et enfin tu plante pour les plantations de manioc et de banane, pour l'arachide après brûler tu nettoies et ensuite tu plante. Mais tu peux aussi planter après avoir débrousse, ceci pour la banane et brûler après. Même si les bananerais se brûlent avec l'action du feu, ce n'est pas grave, tu verras comment ça va bien pousser avec les feuilles toutes vertes et tu peux me croire ça va donner des gros régimes de bananes. Là où je suis là-bas, il y a le Nkumu (*Gnetum africanum*) en abondance, les femmes viennent même cueillir pour venir vendre à Libreville et d'autres viennent d'ici pour venir prendre les écorces des bois et les feuilles. J'apporte même souvent à maman Germaine certaines écorces qu'elle me demande. Il y a encore la viande de brousse beaucoup mais seulement, les écureuils (*sepe*) nous mangent la banane et ils peuvent finir un régime de banane.*

Les sols fertiles du Cap, aux superficies autrefois réduites dans la forêt classée de la Mondah, connaissent aujourd'hui une extension remarquable, liée à la pratique de l'agriculture.

---

<sup>8</sup> Mboumba Koula Perrine, veuve, mère de cinq enfants, 47 ans, ethnique punu.

**Tableau n°6. Les produits agricoles de la Mondah**

Nom usuel	Nom scientifique
Oseille	<i>Hibiscus gabdai</i>
Chou pomme	<i>Brassca olelacea</i>
salade	<i>Lacatus sativa</i>
Aubergine	<i>Solanum spp</i>
Tomate	<i>Salamum lylopersium</i>
Piment	<i>Capsicum sp</i>
Amarante	<i>amaranthus</i>
Gombo	<i>Lubiscus esculentus</i>
Oignon	<i>Allium cepa</i>
Tarot	<i>Colocasia esculenta</i>
Tubercule de manioc	<i>Afanhiot esculenta</i>
Igname	<i>Discorea sp</i>
Courge	<i>Sicana odorifra</i>
Banane Plantin	<i>Alusea balbisiana</i>
Maïs	<i>Zea mays</i>
Concombre	<i>Ipomea batatas</i>
Canne à sucre	<i>Saccharum officinatum</i>
Ananas	<i>Annanas comosus</i>
Arachide	<i>Arachis hypogea</i>

Source : Mintsu Manuëla, 10 Mars 2010,  
Raponda Walker et Sillans (1963)

### 1.2.2. La chasse

Les peuples de forêt ont fait preuve d'une grande ingéniosité dans l'art de la chasse. Connaissance des animaux, habileté à les pister et à poser des pièges font partie de ce stock de savoir indispensable à l'appropriation du milieu. Sur le plan économique, la chasse est une des activités par laquelle l'homme tend à accroître les biens destinés à satisfaire ses besoins en affinant les modes et les méthodes de travail.

Pour ce qui concerne la chasse coutumière utilitaire, elle ne vise pas l'extermination du gibier mais, un apport soutenu de la viande destinée à la consommation familiale. Elle se professionnalise quand elle permet au chasseur de soutenir sa trésorerie. Outre, ces fonctions alimentaires et économiques, la chasse a occupé une place centrale dans la socialisation : elle est un des fondements de l'initiation des jeunes garçons qui apprennent la forêt aux côtés de leurs aînés, en même temps qu'ils s'ouvrent à la

connaissance de leur rôle en s'éloignant des fillettes cantonnées dans les « giron maternels ».

Nos enquêtes nous amenés à distinguer deux types de chasseurs : les chasseurs allogènes et les chasseurs autochtones. Comme dans le cas de l'agriculture, un chasseur allogène est une personne qui vient de l'extérieur. La chasse qu'ils pratiquent (utilisation à outrance des armes à feu et des fils de fer, non observation de la période de reproduction), constitue une menace pour la faune sauvage. La majeure partie des chasseurs est composée des populations forestières provenant de l'intérieur du pays et des ressortissants Equato-guinéens, Camerounais, etc. et, par les citadins parfois nantis. Plusieurs d'entre eux vivent dans les campements et village. Leur production est destinée au marché de Libreville.

D'après les informateurs, le piégeage est une méthode économique, un seul piège peut-être utilisé plusieurs fois. D'après Owono Phulbert (1999, 45) : « Cette méthode menace toutes les espèces de gibier sans distinction, elle est construite à partir du câble, composée de sept brins que le chasseur sépare pour fabriquer son colt et composé de un à quatre brins selon la force et la taille de l'espèce à capturer et les pièges sont tendus sur les pistes d'animaux convoités ».

**Massala Claude Alain**<sup>9</sup> *La chasse de nuit et la commercialisation du gibier*

1. *Je suis de Tchibanga au quartier commercial, je travaillais à Magamode à l'époque, vers les années 1979. Des qu'on a fermé le magasin je suis allé SODUCO. Vers les années (1985-1986), le blanc m'a enlevé du travail et je suis chasseur depuis la. J'ai une femme et huit enfants, je devais trouver quelque chose pour les nourrir. Je ne pouvais pas repartir au village je parlais de temps en temps trouver mon frère qui a épouser une fille benga d'ici jusqu'à ce que je me suis installé avec ma petite famille, ils m'ont donné cette parcelle et librement je pouvais chasser et ma femme faire des plantations ou la pêche comme chez nous. Je pratique deux sortes de chasses, je fais les pièges et je chasse aussi au fusil. Je fais souvent la chasse de nuit parce qu'elle est bénéfique que celle du jour. La nuit, on tue beaucoup plus de gibiers par rapport au jour.*

2. *Les animaux se baladent plus la nuit. La nuit l'animal est maboule, et on le voit de loin, ces yeux brille, il y en a qui dort, et le plus souvent, j'attrapais les bébés singes, quand tu déranges un groupe de singes la nuit, en prenant la fuite il y en a qui oublie les enfants, et tu profite à les attraper. Mais le jour est consacré aux pièges. Je regarde mes pièges la journée et je ne pouvais pas revenir sans rien, parce que les pièges attrapent toujours quelque chose. Oui les eaux et forêt défendent la chasse, mais on a notre partie et puis les pièges je les fais dans notre partie, mais il arrivait que la nuit je dépasse les limites sans le savoir, c'est peut être au retour que je m'en rends compte. Mais quand tu as la malchance de te croiser avec eux en brousse, ils te prennent ton fusil et le gibier. Pour*

---

<sup>9</sup> Massala Claude Alain, ethnie punu.